



ASSOCIATION  
DES  
PROPRIÉTAIRES  
DU  
LAC GAGNON

Chemin du Lac Gagnon Ouest, Duhamel, Québec J0V 1E0

# Le Remous du Lac Gagnon Édition Spéciale

## Plan d'urbanisme après la 3<sup>e</sup> consultation publique

D'abord, voici des nouvelles de la 3<sup>e</sup> consultation publique tenue à la municipalité de Duhamel, le 17 septembre à 9h00. L'objectif de cette rencontre était de présenter les changements exigés afin de rendre conforme le plan d'urbanisme et les règlements de zonage, de lotissement et de dérogations mineures avec le schéma d'aménagement de la MRC.

Notons que ces demandes ne posaient aucun problème aux personnes présentes. En ce qui concerne le lac Gagnon, nos questions et revendications portèrent sur le zonage et les gîtes à 5 chambres.

Pour le bénéfice de tous, précisons qu'au lac Gagnon le règlement de zonage établit 2 zones. **La zone 2R** comprenant les terrains en bordure du lac Gagnon et de la rivière Petite-Nation allant vers Duhamel **et la zone 3R** au sud du lac Gagnon, comprenant le camping Poliquin et le domaine Aubry déjà en zone commerciale, se voit prolongée

d'une parcelle de terrain ayant un frontage de 190 pieds sur le lac et 210 pieds sur le chemin en direction nord-ouest. Dans cette zone, on ne permet qu'une seule auberge de villégiature avec un maximum de 20 chambres. Les motels sont exclus et la location d'embarcations moteurs et de motomarines strictement interdite.

Concernant l'habitation dans les zones 2R et 3R, on permet une construction unifamiliale isolée et usage complémentaire comme logement au sous-sol ou location d'une chambre... Quant aux gîtes de 3 chambres déjà permis sur tout le territoire de Duhamel, ils sont passés à 5 chambres. Mais nous avons obtenu, au cours de cette réunion, que dans la bande riveraine il y ait une distance minimale d'un kilomètre entre eux, pour éviter une concentration.

On constate qu'il y a eu passablement de gains si on se réfère au 1<sup>er</sup> plan proposé en décembre dernier qui agrandissait la zone commerciale et permettait

des gîtes sur tout le territoire de Duhamel sans contingentement. Toutefois, nous ne concluons pas que ce plan est totalement satisfaisant. Ce nouveau plan d'urbanisme a été adopté le 17 septembre en après-midi lors d'une réunion spéciale du Conseil municipal.

***Si ce nouveau plan ne vous convient pas, vous pourrez participer à la tenue de registre le 15 octobre de 9h00 à 19h00, à la mairie de Duhamel.*** Il faut près de 169 signatures pour que ce plan soit soumis à un référendum, sans quoi le nouveau règlement sera adopté.

D'ici le 15 octobre, la municipalité affiche le nouveau plan et met à la disposition des contribuables la documentation explicative. Ce nouveau plan d'urbanisme s'est avéré très ardu et a monopolisé les efforts de plusieurs associations et contribuables.

Merci de votre appui et nous vous laissons l'ultime décision.

## Dossier élections

L'ensemble des associations a milité afin d'apporter un renouveau au Conseil municipal. Un petit comité s'est mis à la recherche de candidats(es). Ce recrutement s'est fait à partir de critères tels que le sens de la collectivité, la disponibilité, la capacité d'écoute, l'aptitude à promouvoir un projet et les ressources nécessaires pour effectuer une bonne gestion municipale.

Tous les regroupements de citoyens, comme les associations du lac Gagnon, du lac Simon, du petit lac Preston, du lac Doré, du lac Chevreuil, Iroquois, etc...ont été sollicités afin de trouver des candidats de tous les secteurs de la municipalité. Des personnes du village ont aussi été approchées. Malgré ces efforts pour assurer la représentativité, l'équipe sera composée de cinq candidats en provenance du lac Gagnon, un candidat du lac Simon et une candidate du village.

Cette équipe rassemble des personnes qui partagent les mêmes priorités et les mêmes valeurs. Ces personnes vont se mettre au service de toute la communauté afin de répondre aux besoins des résidents du village et de tous les villégiateurs.

**L'équipe s'est enregistrée auprès de la présidente d'élections, madame Claire Diné, dans la semaine du 5 septembre.**

Comme les villégiateurs n'ont qu'un vote par chalet, il faut vraiment faire un effort spécial pour aller voter! Si on veut du changement, chaque vote est important! N'oubliez pas que toutes les élections municipales au Québec ont lieu le même jour.

Au plaisir de vous voir le 30 octobre ou le 6 novembre!

**VOTER, C'EST IMPORTANT!**

**À la mairie : Richard Chartrand**

**Conseillers : Sylvie Tremblay, Gaétan Bruneau, André Chapdelaine, Denis Houle, Guy Lalonde, Léonce Lessard**

***Le CA de l'APLG supporte cette équipe et croit qu'il est temps d'élire un Conseil Municipal formé de meilleurs gestionnaires qui se préoccuperont davantage des contribuables.***

Le journaliste Yan Proulx, dans l'édition du 11 septembre du journal La Petite Nation, accorde la demie de la page 2 à cette nouvelle dans un article intitulé «Une équipe convoite les postes du Conseil municipal de Duhamel et lance le slogan Chartrand pour Duhamel! »

Si vous n'êtes pas déjà inscrit sur la liste électorale, le propriétaire doit faire parvenir le formulaire d'inscription SMR 9.2 ou, si vous êtes plus d'un propriétaire, le formulaire de procuration SMR 9.1. Ces formulaires sont disponibles sur le site de la Municipalité. La présidente d'élection doit vous faire parvenir une correspondance vous indiquant si vous êtes inscrit ou pas, en vue des prochaines élections.

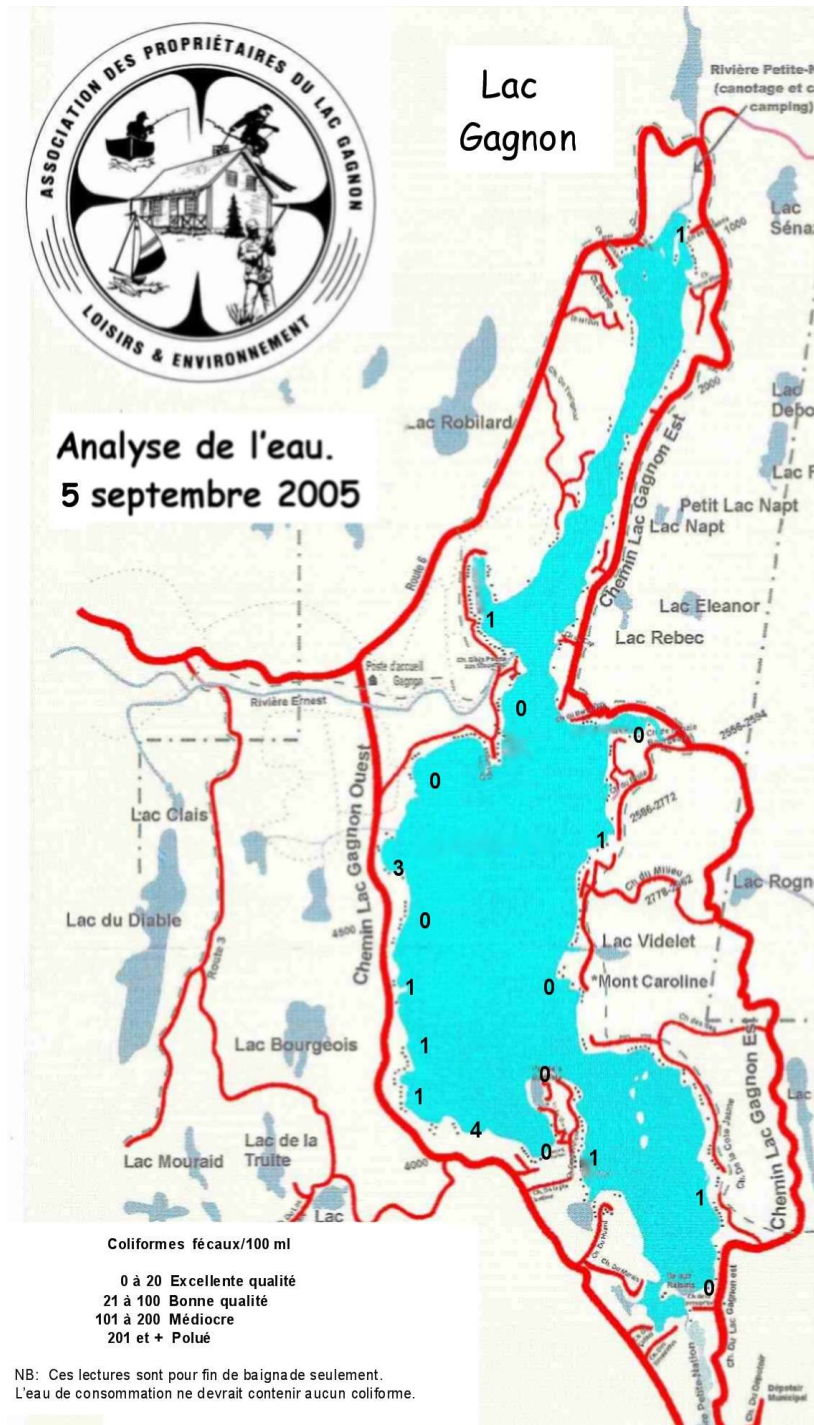
Révision de la liste électorale du 15 au 25 octobre.

La liste électorale entre en vigueur le 28 octobre.

Aucun changement n'est accepté après cette date.

**Vote par anticipation le 30 octobre, de 12h00 à 20h00  
Jour du scrutin le 6 novembre 2005, de 10h00 à 20h00**

## Résultats des tests d'eau



## Distribution du Remous

Afin d'accélérer la communication, réduire le coût d'envoi tout en étant plus écologique, nous songeons procéder, durant la prochaine année, à l'envoi de nos communiqués par courrier électronique à tous ceux qui sont prêts à accueillir cette proposition.

Nous avons une liste d'envoi d'environ 170 adresses de courriel dont plus de la moitié sont déjà confirmées. Tous ceux qui en ont la possibilité sont priés de nous communiquer leur adresse électronique et de nous dire s'ils acceptent de ne plus recevoir le Remous du lac Gagnon par la poste. Vous pouvez nous communiquer plus d'une adresse électronique si cela vous accomode (ex. maison, travail, autres membres de la famille ...) Envoyez nous un courriel à [info@aplg.ca](mailto:info@aplg.ca). Votre adresse de courriel demeurera confidentielle. Quel que soit votre choix quant à l'envoi postal nous enverrons un courriel aux membres à chaque fois qu'un Remous sera disponible. On vous indiquera alors comment obtenir directement la version électronique du Remous. Nous aimerions toutefois pouvoir réduire nos envois postaux du Remous.

De plus, si vous déménagez ou si vous vendez votre chalet, ou encore si vous changez d'adresse électronique, auriez-vous la bonté de nous en informer? Grand merci pour votre collaboration!

## Activité annuelle de l'APLG

Le samedi, 3 septembre dernier, l'APLG tenait son activité annuelle: « Bière et saucisse » précédé d'un tournoi familial de volleyball. Malgré de mauvais présages en avant-midi, la température s'est trouvée clémente et plus de cent personnes sont venues s'amuser. Le repas servi: choucroute et saucisses fut excellent. Nous le devons au dévouement de Pascal et de Billy que nous remercions très sincèrement. Le tournoi de volleyball, en avant-midi, s'est retrouvé avec seulement trois équipes qui ont joué avec passion. Merci à Léonce Lessard qui l'a organisé. Merci à tous les bénévoles qui ont fait un succès de cette journée.